

Congo

Nouveau Numéro d'Identification Unique

Note circulaire n°0482/MFB-CAB du 13 août 2020

[NB - Note circulaire n°0482/MFB-CAB du 13 août 2020 du Ministre des Finances et du Budget, relative à la délivrance du nouveau Numéro d'Identification Unique]

La délivrance du nouveau Numéro d'Identification Unique (NIU) intégrant des paramètres biométriques, a commencé à partir du 10 août 2020.

Toutes les personnes physiques ou morales détentrices d'un ancien numéro d'identification unique, sont invitées dès à présent à le renouveler.

Exceptionnellement la délivrance et le renouvellement du NIU donnent droit, gratuitement, à l'établissement d'une nouvelle carte, jusqu'au 31 décembre 2020.